



Déclaration de la CGT lors de la réunion du CSA de la DREAL Auvergne-Rhône- Alpes

le 12 décembre 2023

Des milliers d'enfants meurent sous les bombes ou de famine dans le monde. Des milliers d'enfants dorment dans la rue en France. Des milliers d'enfants sont violentés et tués par des adultes, trop souvent encore au sein même de leur famille dans un contexte de misère sociale. Et que font nos hommes politiques ? Ils détournent le regard... Ils tergiversent. Au nom de l'économie mondiale, ils brandissent des arguments visant à justifier des économies budgétaires qui ne permettent pas de prendre les dispositions ambitieuses et urgentes qui s'imposent pour un monde de progrès. Ce sont les mêmes choix politiques qui au final détruisent l'État social et les services publics en France. Ce sont les mêmes politiques qui mettent en place des règles liberticides et remettent en cause l'accueil des migrants, en surfant sur les thèses chères à l'extrême droite. Jour après jour, c'est cette odieuse litanie qui est déversée sur les écrans, petits et grands.

Les effets du changement climatique sont bien visibles. La dernière décennie a vu les périodes de canicule se multiplier, mais aussi des tornades dévastatrices. Par plus tard que cet été, des canicules meurtrières dans le monde ont entraîné des sécheresses et des incendies. Ensuite, ce sont les tempêtes et les inondations qui continuent de ravager certaines régions, notamment en France, aggravant encore la situation de la population la plus pauvre et la plus fragile. Ces dernières n'ont pas permis de recharger toutes les nappes phréatiques en France métropolitaine et ultramarine. Les mêmes irresponsables politiques ne prennent pas les dispositions qui pourraient enrayer le dérèglement climatique, malgré une 28ème COP qui s'est ouverte le 30 novembre à Dubaï et qui doit se terminer ce jour le 12 décembre. Au passage, plus grand monde n'en attend grand chose. D'ailleurs, les tensions sont apparues ces derniers jours entre les différents blocs sur la question des énergies fossiles.

Les agents des services publics toujours présents

Pourtant, comme toujours dans ces moments de crises, les agents des services publics sont là, pour sauver des vies, souvent au péril de la leur, en haut d'un poteau électrique comme dans le Finistère début novembre, ou sur la route, avec courage, solidarité et efficacité, pour réparer les dégâts, pour protéger les populations, pour écouter, soulager et soigner les personnes meurtries dans leur chair et dans leur tête. Les irresponsables politiques préfèrent encore regarder leurs calembres et servir les profits immédiats de quelques-uns, en poursuivant la casse de ces services si utiles aux femmes, aux hommes et aux enfants, plutôt que de les renforcer.

Au lieu de s'atteler à ce chantier indispensable, ils s'attaquent aux militants syndicaux et écologiques qui défendent ces services publics, qui se mobilisent pour défendre notre planète, qui manifestent aux côtés des salariés et des retraités. Rien ne justifie les politiques de plus en plus répressives qui se

développent en France comme dans d'autres pays occidentaux, des politiques de plus en plus liberticides. De plus en plus de militants sont arrêtés et convoqués devant les tribunaux comme s'il s'agissait de simples voyous, dans l'objectif de faire peur aux salariés qui luttent, à la population qui se révolte, et pour frapper financièrement les individus, les syndicats et les associations. Ces irresponsables politiques préfèrent laisser se propager la haine et la montée de l'extrême droite, avec une augmentation des agressions, des manifestations ouvertement fascistes et des dégradations sur des monuments et les bâtiments publics, syndicaux et associatifs.

Une gestion du personnel en déshérence

Les dysfonctionnements sur les salaires, les primes et la gestion des carrières des agents se multiplient, comme corollaires du manque chronique d'effectifs, d'outils pas toujours adaptés et de la dégradation des conditions de travail dans les services gestionnaires. Ces dysfonctionnements ont un impact important sur la vie des personnels qui se tournent vers le service social et le CLAS... Les conséquences sur les salaires devraient pousser le MTE et la DREAL à prendre toutes les mesures auprès de la DDFIP 94 qui intervient pour la mise en paiement des payes, afin que les avances sur salaires soient systématiquement et immédiatement mises en œuvre, et éviter que les agents ne soient mis au pied du mur face à des retraits de salaire par exemple. L'agent et le service social devraient alors systématiquement en être informés et les justificatifs des décisions transmis, afin que les agents puissent solliciter, si nécessaire, des délais de remboursement en cas de trop-perçus.

Quand on est malade, on n'est pas en congés

Une décision de la cour de cassation du 13 septembre dernier exhorte le gouvernement à se mettre en conformité avec les directives européennes sur le droit du travail, après la victoire de plusieurs organisations syndicales, dont la Fédération CGT des transports.

Elle stipule notamment que « *tout salarié arrêté pour une maladie non-professionnelle génère désormais des droits à des congés payés, pendant sa période d'absence* », et la CGT demande que cette décision soit appliquée dans les services, car les décisions de la cour de cassation contraignent tous les employeurs.

Cette décision concerne non seulement les jours de congés annuels qui doivent être rendus aux agents, en cas de maladie nécessitant un arrêt de travail pendant cette période de congés annuels, y compris en les reportant automatiquement l'année suivante, mais aussi, les minorations de RTT appliquées à raison d'1 jour au bout de 11 jours d'arrêt pour maladie.

Le logement pour tous, une nécessité !

Depuis des décennies, alors que la population augmente et que la taille de chaque famille diminue, l'État s'est désengagé des politiques de construction de logements, ceci pour le plus grand profit des acteurs financiers comme les banques et sociétés d'assurances. Ces sociétés, toujours à la recherche de la plus grande rentabilité ont construit des résidences pour étudiants ou personnes âgées, comportant des petits logements loués à prix d'or, au détriment du développement d'une offre abordable pour tous. Cette logique a été encouragée par la multiplication des exemptions et dégrèvements fiscaux. Ainsi, selon Oxfam France, trois de ces dispositions fiscales ont coûté, à elles seules, près de 11 milliards aux finances publiques en 12 ans. Avec cette somme, ce sont plus de 70 000 logements sociaux qui auraient pu être construits !

La fiscalité favorise aussi outrageusement les propriétaires les plus riches. Ainsi, 3,5 % des ménages détiennent plus de 5 logements, ce qui représente 50 % des logements mis en location par des particuliers en France. Dans le même temps, les possibilités d'accéder à la propriété du reste de la population se sont drastiquement réduites : depuis les années 2000, les prix de l'immobilier ont augmenté de 160 %, pendant que les salaires augmentaient de 29 % seulement. La durée moyenne des prêts immobiliers pour acquérir une résidence principale est passée de 15,5 ans en 2000 à 22 ans en 2020... et encore, il s'agit là de ceux qui ont les moyens de s'endetter. Pour les 14,5 % de la population française vivant sous le seuil de pauvreté, le simple accès à un logement décent reste utopique. Et cette réalité touche y compris les agents du ministère chargé du logement puisque dans les métropoles, certains agents se retrouvent parfois sans logement, contraint de dormir dans leur voiture.

Aujourd'hui, le CSA de la DREAL va aborder la question de la protection sociale complémentaire obligatoire. La CGT tient à réaffirmer que la seule solution juste pour tous est la couverture à 100 % par la sécurité sociale. La CGT défend la philosophie de justice de la sécurité sociale : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Les mutuelles, qui ressemblent désormais largement à des sociétés d'assurance privées, avec des frais de gestion largement plus élevés, conduisent les agents à payer plus cher leur protection. La CGT a refusé de signer l'accord ministériel sur la protection sociale complémentaire, car les modes de calculs des cotisations dans ce dispositif s'avèrent défavorables aux agents les moins bien payés et encore plus aux retraités. À l'inverse, le plafonnement prévu des cotisations favorisera les agents ayant les revenus les plus élevés. De plus, le système d'options complémentaires induit une discrimination entre ceux qui pourront se les payer et ceux qui n'en auront pas les moyens.

Le CSA va aussi être informé sur la création des centres de gestion financière et du transfert des agents concernés au ministère des Finances. Cette réorganisation se déroule, comme les précédentes (transfert du SPC Allier à la DREAL CVL, transfert des laboratoires d'hydrobiologie à l'OFB, mise à disposition de la région des services routiers...). Elle est menée au pas de charge et en toute opacité. Les agents du CPCM nous ont alertés sur leurs vives inquiétudes et se sont réunis deux fois en un mois en vous adressant deux lettres ouvertes pointant leurs attentes et des demandes de pouvoir disposer d'informations précises. Nous vous remettrons ces lettres en séance après que nous ayons lu la dernière lettre signée par la majorité des agents du CPCM en préalable à l'ouverture de ce CSA. Et nous vous demandons de la faire suivre, sans attendre, au niveau national, afin que les questions qui appellent des réponses soit du MTE, soit des ministères de l'agriculture et des finances puissent être relayées au bon niveau de décision.

La CGT souhaite par ailleurs attirer l'attention du directeur sur la situation de quelques agents du PISCL, service du CGDD en cours de fermeture hébergé par la DREAL à Lyon. Ces agents, du fait de la disparition de leur poste, bénéficient normalement d'une priorité pour être nommés sur des postes vacants. La CGT a découvert que certains chefs de services cherchent à contourner ces règles de priorité, ce qui met ces agents dans des situations intolérables. La CGT demande que le directeur de la DREAL, en tant que représentant du responsable de la zone de gouvernance, veille à la stricte application des règles édictées par les lignes directrices de gestion pour les mutations, afin que les agents prioritaires ne soient pas lésés.

Baromètre social

Concernant le site de Nîmes, hébergeant le SPC Grand Delta de la DREAL, touché par un incendie volontaire lors des émeutes de l'été dernier, nous craignons que le « Phénix » de l'opération de remise en état ne soit devenu un ramier (sic) : d'après les informations de la CGT, la présence d'un vigile sur le site a été supprimée en journée depuis quelques semaines. La partie des locaux incendiée a été nettoyée et isolée du reste du bâtiment, mais il semble que la remise en état soit reportée (définitivement ?) à des jours meilleurs et surtout lointains. Enfin, la préfecture et les services de police semblent sérieusement envisager la réinstallation en toiture de la caméra qui a été la cause de l'invasion du site par plus de 100 personnes et l'incendie dans le bâtiment... Heureusement, il n'y avait personne à ce moment dans le bâtiment ! Il n'est pas sérieux que l'administration préfectorale joue ainsi à la roulette russe avec la vie des agents. Souhaite-t-elle que le bâtiment soit totalement détruit lors de prochaines émeutes ? Si cela se produit alors que des agents se trouvent à l'intérieur, aussi bien le préfet que les directeurs des services hébergés dans le bâtiment devront répondre de leurs actes !

Egalité Femmes-Hommes

Le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été prorogé en 2023. Les négociations pour un futur protocole doivent être engagées en 2024.

A la DREAL, c'est la première année que ce sujet de l'égalité est évoqué en CSA et nous vous en remercions. Cela méritera une information plus régulière entre nous pour faire progresser cette question au sein de nos services. Nous constatons d'après les quelques éléments remis dans ce CSA que la formation sur ces questions a concerné les encadrants. En 2022 et 2023, les personnels ont quant à eux eu davantage accès jusque-là à des sources d'information davantage virtuelles. Nous serions favorables à ce que la DREAL soit davantage moteur sur ces questions et que les actions menées soient rendues plus visibles. Favoriser un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée en partant de l'exercice de la parentalité par les femmes et les hommes, comme vous le proposez nous semble une bonne approche. Sans doute il faudrait aussi insuffler dans les réflexions que nous pouvons avoir sur les questions d'égalité que les agents qui font le choix du temps partiel, tant les femmes que les hommes, n'entendent pas moins s'impliquer professionnellement, mais qu'aussi, de son côté, l'employeur a l'obligation d'adapter la charge de travail à la quotité de l'agent. Or, on peut constater que c'est souvent loin d'être le cas et ce sont encore la plupart du temps les femmes qui sont à temps partiel. L'agent ne doit pas non plus être pénalisé du fait de son temps partiel dans l'évolution de sa carrière (promotion, mutation,...), non plus que dans le montant de ses primes. Malheureusement, le doute subsiste encore dans certaines situations. Questionner les agents, comme vous le proposez, pour connaître leurs besoins et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, nous semblent une bonne chose. Nous regrettons malgré tout que cette question de la part de notre administration qui a laissé fermer le centre de loisirs à Lyon accueillant les enfants des agents le mercredi et pendant les vacances scolaires, nous semble un peu décalée. Les parents se sont vus contraints de trouver d'autres solutions, souvent plus coûteuses. Certains, ayant des revenus plus modestes, ont été poussés à passer à temps partiel. Et il s'agit souvent de femmes. Nous serions donc très favorables à la création de places de crèche et toutes autres

solutions à proximité du lieu de travail des agents pour les enfants de moins de 13 ans, pour favoriser un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée des agents, et en particulier des femmes qui dans notre société sont souvent en première ligne, même si des changements de société commencent à être visibles. Il suffit d'être dans une association de parents d'élèves pour constater que là aussi, très souvent, ce sont les femmes qui y sont davantage impliquées, et sont les interlocutrices des enseignants. Ce sont encore elles qu'on retrouve majoritairement à la sortie de l'école le mercredi ou le soir en fin de journée.